



**UNE EMPREINTE HUMAINE
UN PAYSAGE D'EXCEPTION**

La Convention du patrimoine mondial En novembre 1972, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial est adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO. Son objectif est de fédérer la communauté internationale afin qu'elle unisse ses efforts pour protéger et faire reconnaître «les biens d'importance universelle constituant des exemples exceptionnels de la diversité culturelle et de la richesse naturelle».

Les premiers sites sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1978 parmi eux, la **cathédrale d'Aix-la-Chapelle** (Allemagne), l'**Île de Gorée** (Sénégal), les **Îles Galápagos** (Équateur), **Yellowstone** (USA)...

En France, les premiers sites sont inscrits en 1979 dont le **Mont Saint-Michel**, le **palais et le parc de Versailles** ou encore la **cathédrale de Chartres**.

En 2013, la Liste du patrimoine mondial compte 981 biens culturels et naturels.



Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est le 38^e bien français inscrit sur la Liste.

La gestion et valorisation de l'inscription Créée en 2000, la Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais a pour mission de veiller, en coordination avec les services de l'Etat, à la bonne application du plan de gestion du patrimoine et des paysages miniers. Elle a également pour mission de mettre en place un programme d'actions de valorisation et d'appropriation des valeurs de l'inscription auprès de la population et des acteurs du Bassin minier.

VISITEZ LE BASSIN MINIER

www.chm-lewarde.com
www.pnr-scarpe-escaut.fr
www.chainedesterrils.eu

www.tourisme-bethune-bruay.fr
www.noeuxlesminesetenvirons-tourisme.fr
www.tourisme-lenslievin.fr
www.ville-douai.fr
www.tourisme-porteduhainaut.fr
www.tourismevalenciennes.fr

mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Avec l'aide du
Ministère de la Culture et de la Communication



BASSIN MINIER
NORD - PAS DE CALAIS
PATRIMOINE MONDIAL

Credits photos : Sam Dhote/Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais - Philippe Prulier/Altmirage - 2012, Hubert Bouvart, Région Nord-Pas de Calais

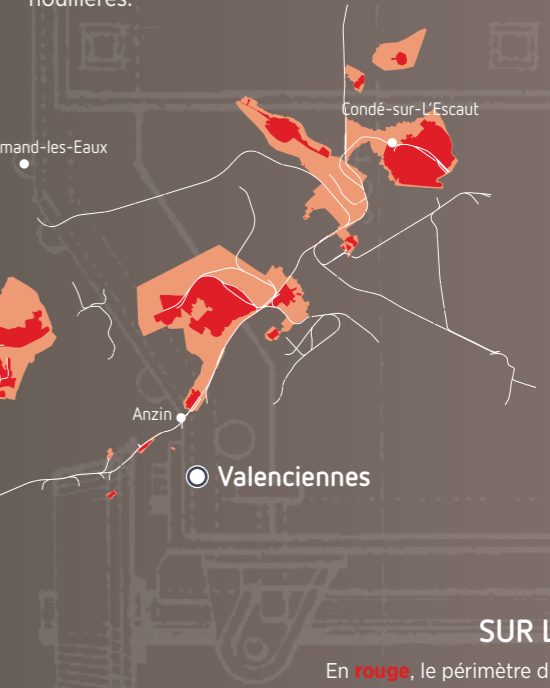
LE BASSIN MINIER NORD - PAS DE CALAIS UNIVERSEL ET EXCEPTIONNEL

LES CRITÈRES D'INSCRIPTION OBTENUS

Critère (II) Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne de manière exceptionnelle des échanges d'idées et d'influences à propos des méthodes d'exploitation des filons charbonniers souterrains, de la conception de l'habitat ouvrier et de l'urbanisme, ainsi que des migrations humaines internationales qui ont accompagné l'industrialisation de l'Europe.

Critère (IV) Les paysages miniers évolutifs et vivants du Bassin du Nord-Pas de Calais offrent un exemple éminent du développement à grande échelle de la mine de houille, aux XIX^e et XX^e siècles. Il s'agit d'un espace structuré par un urbanisme, des constructions industrielles spécifiques et les reliquats physiques de cette exploitation (terrils, affaissements).

Critère (VI) Les événements sociaux, techniques et culturels associés à l'histoire du Bassin minier eurent une portée internationale. Ils illustrent de manière unique et exceptionnelle la dangerosité du travail de la mine et l'histoire de ses grandes catastrophes (Courrières). Ils témoignent de l'évolution des conditions sociales et techniques de l'exploitation des houillères.



SUR LA CARTE

En **rouge**, le périmètre du bien inscrit.
En **orangé**, la zone tampon incluant du patrimoine minier qui, sans être universel et exceptionnel, participe à la compréhension historique et paysagère du bassin minier.

Le 30 juin 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de "Paysage culturel évolutif vivant". Le Comité du patrimoine mondial a reconnu la valeur universelle exceptionnelle de son patrimoine et de ses paysages ainsi que sa place exceptionnelle dans l'histoire sociale du monde de la mine.

L'histoire minière a débuté en 1720 à Fresnes-sur-Escaut (Nord) et s'achève en 1990, à la fosse du 9-9bis à Oignies (Pas-de-Calais). Pendant presque 3 siècles, l'exploitation a façonné le territoire, les paysages, les hommes. Avec les fosses d'extraction et leurs chevalements, les terrils, plusieurs kilomètres de réseaux de transport, les cités ouvrières et leurs équipements collectifs (écoles, stades, centres de formation, ...), ses traditions (la Sainte-Barbe) et ses pratiques collectives (la colombophilie, les harmonies, ...), le Bassin minier offre aujourd'hui un patrimoine d'exception.

Pas moins de 353 éléments patrimoniaux font partie de l'aire « Patrimoine mondial », sur plus de 120 kilomètres, depuis Fresnes-sur-Escaut à l'est à Enquin-les-Mines à l'ouest. Le Bassin minier représente un lieu symbolique majeur de la condition ouvrière et de ses solidarités. Un témoignage paysager, patrimonial et historique porteur de sens et de valeurs.

Découvrez ce patrimoine
www.atlas-patrimoines-bassin-minier.org